



Commission de l'environnement et des milieux naturels

2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Centre anti-bruit d'Alsace (CABA) - Subvention de fonctionnement 2014

Rapport n° CP/2014/532

Service gestionnaire :

Direction agriculture, espace rural et environnement - Service administration générale

Résumé :

Il est proposé d'attribuer au Centre anti-bruit d'Alsace (CABA) une subvention de fonctionnement, pour 2014, de 5 000 €.

Créé en 1970, le Centre anti-bruit d'Alsace (CABA) compte 130 adhérents et est dirigé par un comité directeur de 13 personnes.

Le CABA recueille sur le bruit toutes les informations utiles tant dans le domaine juridique que scientifique et pratique. Il informe, conseille et accompagne dans leurs démarches les victimes du bruit.

Le CABA accueille les plaignants lors des permanences organisées à Erstein une fois par mois à la maison de la solidarité.

Le projet de budget pour 2014 est le suivant :

Dépenses :

Frais de personnel : 25 200 €
Charges internes et externes : 5 400 €
Total : 30 600 €

Recettes :

Cotisations et divers : 17 970 €
Subvention départementale : 5 000 €
Subvention de la CUS : 7 630 €
Total : 30 600 €

Le déficit 2013 s'élève à 6 686 €.

Je vous propose d'attribuer au CABA, et pour la dernière fois, une subvention de fonctionnement s'élevant, pour 2014, à 5 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15157	65-6574-738	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

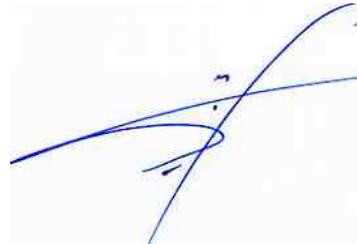
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Centre anti-bruit d'Alsace (CABA) une subvention de 5 000 € pour les frais de fonctionnement de son secrétariat au titre de l'année 2014.

Cette subvention ne sera plus reconduite après l'année 2014, qui constitue la dernière année de participation du Département aux frais de fonctionnement du CABA.

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL